



## Académie des sciences d'outre-mer

### *Les recensions de l'Académie*<sup>1</sup>

***Les musulmans dans l'histoire de l'Europe. I, Une intégration invisible / sous la direction de  
Jocelyne Dakhlia et Bernard Vincent  
éd. A. Michel, 2011  
cote : 57.038***

L'ouvrage qui a bénéficié de plusieurs contributions européennes s'interroge sur la réalité d'une présence musulmane dans l'Europe moderne alors que généralement prévaut l'idée que celle-ci ne serait que la résultante des expériences coloniales du XIX<sup>e</sup> siècle. Avant ce moment, il s'intéresse à différents pays ou villes d'Europe occidentale, notamment Vienne, Turin, Livourne, Rome, l'Angleterre, le Portugal ou encore l'Espagne, en privilégiant naturellement le cas français. Pour reconstruire la présence musulmane dans ces régions, les auteurs sont partis à la recherche d'un groupe devenu invisible, celui que les gens d'Islam auraient formé autrefois. Au-delà de cette part d'Europe qui a été à un moment musulmane (les Balkans), comment l'espace public européen a-t-il pu accueillir et reconnaître une présence de l'islam avant les confrontations coloniales ? La présence musulmane dans l'Europe moderne revêt trois figures sociales qui se superposent avec leur logique propre : le captif, le marchand et le diplomate.

Les affrontements corsaires dispersent des musulmans en nombre au nord de la Méditerranée et les regroupent en un lieu, le bagne (dont le nom est dérivé de celui de Livourne élevé sur d'anciens établissements de bains). Là, vivaient des captifs venus du Maghreb ou de l'Empire ottoman et affectés aux galères. Cet esclavage utilisé par les chrétiens avait sa correspondance chez les musulmans de l'autre côté de la Méditerranée. À la différence de l'Italie ou de l'Espagne, ni la France, ni l'Angleterre n'ont connu de véritables « communautés » musulmanes constituées. Le déclin de la guerre de course tarit une des sources de la présence musulmane en Europe.

Tous les esclaves n'étaient pas musulmans et tous les musulmans en Europe n'étaient pas esclaves. Dans les grandes capitales maritimes séjournaient des musulmans de passage : marchands, marins, courtiers ou encore diplomates. La présence de marchands musulmans est circonscrite aux grandes places commerciales, comme Livourne, Ancône, Venise, Gênes ou Marseille. Des réseaux familiaux de convertis corses servent d'intermédiaires dans les échanges avec les régences maghrébines, ce qui a pour effet de rendre difficile la perception des marchands appelés « turcs », qui peuvent être par ailleurs d'origine grecque ou arménienne. Les vexations subies par ces marchands ne semblent pas relever d'une stigmatisation institutionnalisée qui interdirait aux musulmans de voyager ou de commercer dans les ports européens.



<sup>1</sup> Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).  
Basé(e) sur une oeuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



## Académie des sciences d'outre-mer

Paris, Londres, Vienne drainent des mobilités spécifiques liées à la diplomatie. Les ambassades islamiques sont susceptibles de connaître des défections dans leurs suites dont des membres cherchent refuge en Europe. Des délégations entières de princes maghrébins sont même passées en Espagne ou en Italie pour demander le baptême. En effet, le baptême est une condition indispensable d'intégration, qui se paie au prix d'un effacement progressif de l'identité islamique. Le changement de nom impliquait deux conséquences sociales opposées : il sanctionnait une pleine assimilation, mais trahissait également le statut de converti. Néanmoins sur le long terme, c'est par cette « *politique du changement de nom* » que la diversité a pu se fondre dans le tissu social en perdant les traces de son origine.

Renoncer à sa religion (même à Rome) ne dégageait pas automatiquement de la servitude, mais entraînait un meilleur traitement. La fluidité des sociétés musulmanes offrait aux nouveaux convertis d'origine chrétienne des possibilités d'ascension sociale rapide sans équivalent en Chrétienté. Une différence remarquable entre la situation des esclaves musulmans en terre chrétienne et de leurs homologues chrétiens en terre d'Islam concernait la durée de la captivité, plus longue chez les premiers, sans doute grâce à la longue tradition de la rédemption chrétienne. Un moyen de recouvrer sa liberté pouvait passer par un échange de captifs. Un dernier moyen plus risqué était la fuite, parfois facilité par des réseaux d'entraide. C'est ainsi que de nombreux individus « *musulmans* » venus par les ambassades ou les galères ont disparu par capillarité dans les sociétés européennes.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'enjeu de la christianisation devient moins crucial et la mobilité se généralise. Avant l'expansion planétaire des puissances atlantiques, le musulman en Europe, libre ou esclave, incarnait l'étranger et la menace par excellence. Désormais, le « *turc* » (un terme qui renvoyait jusque-là à une appartenance davantage islamique que géographique) ne fait plus peur et les divisions religieuses internes des sociétés chrétiennes ont relativisé l'altérité de l'islam. Cependant, en France, les tentatives d'exercice du culte musulman dans les bagnes échouent à l'exception de celui de Marseille qui dispose d'une salle de prière et d'un cimetière. Les chrétiens captifs au Maghreb étaient mieux lotis : les États islamiques autorisaient dans leurs bagnes des chapelles chrétiennes et la présence d'aumôniers ; des lieux de sépulture pour les chrétiens existaient dès le XVI<sup>e</sup> siècle à Alger, Tunis, Tripoli et Meknès. De nos jours, il est regrettable que de tels égards ne soient pas mieux partagés, en ayant changé de bord en Méditerranée. Pour éviter des rétorsions envers les chrétiens esclaves au Maghreb, une certaine réciprocité, accompagnée de tolérance, finit par s'installer, sans toujours aboutir. Sous la Monarchie de Juillet, le député Louis de Vaucelle plaide vainement pour la création d'une mosquée à Paris et à Marseille, dans un appel qui souligne une présence significative des musulmans dans ces deux villes.

Au même titre que les juifs mais de manière différente, les musulmans entrent peu à peu dans des processus complexes d'insertion, tantôt identifiable, tantôt invisible. Ainsi, d'origine musulmane, des commerçants, des courtiers (dont les connaissances linguistiques sont valorisées), des artisans (en tissus), de petits entrepreneurs (établissements de massage, de café), des détenteurs de savoir-faire particuliers (apothicaires, jardiniers, acrobates) sortent de l'ombre et constituent une présence de l'intérieur. Cependant, les marins et les militaires échappent à toute visibilité institutionnelle. Si les signes d'une ancienne présence juive existent, il n'y a pas de patrimoine tangible pour la présence musulmane. Cette réalité aurait



## *Académie des sciences d'outre-mer*

été plus facile à exprimer par la littérature ou l'opéra, si l'on se réfère au personnage d'Othello, le « *More* » chrétien, réplique du renégat converti à l'islam ou aux Lettres persanes ou encore à *L'enlèvement au sérail* où l'antagonisme religieux s'efface devant une banalisation des rapports humains.

Un brouillage a fini par gommer les différences entre juifs et maures, chrétiens d'Orient et Turcs, Levantins et Maghrébins. L'instauration des rapports coloniaux avec le monde islamique va modifier au XIX<sup>e</sup> siècle le rapport avec les musulmans sur le territoire métropolitain dans le sens de l'exclusion. D'« *étranger invisible* », le musulman devient le subalterne colonial et cette image va s'imposer.

Au terme de cette vaste et minutieuse enquête, le lecteur comprend pourquoi et comment cette réalité musulmane apparaît tant ignorée dans la mémoire collective. La résistance de l'Église catholique à la reconnaître traduisait peut-être un sentiment de supériorité ; elle manifestait aussi, selon moi, une volonté de préserver en Europe son identité chrétienne. À ce titre, je ne rejoins pas la position des auteurs qui, en démontrant que même sous des formes conflictuelles des accommodements à l'islam et aux musulmans ont été possibles, en déduisent la pertinence de la non-inscription des « *racines chrétiennes de l'Europe* » dans la Constitution européenne.

**Henri Marchal**